



D-DILIGENCE

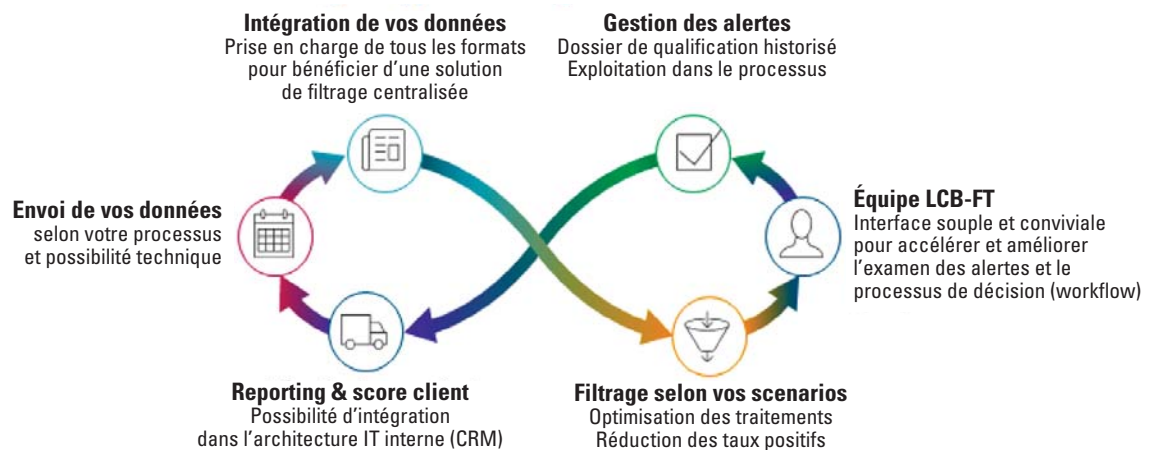
PLATEFORME DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Le 1^{er} décembre a été promulguée l'ordonnance n°2016-1635, qui transpose la 4^e directive européenne et renforce le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. L'ordonnance n°2016-1575 renforce par ailleurs la cohérence et l'efficacité du dispositif de gel des avoirs. Enfin les lignes directrices conjointes de la Direction Générale du Trésor et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur la mise en œuvre des mesures de gel des avoirs précisent : « Les

mesures de gel doivent être mises en œuvre par les organismes financiers dès leur entrée en vigueur et génèrent à leur charge une obligation de résultat. Le non-respect d'une mesure de gel prise dans le cadre des dispositifs susmentionnés peut faire l'objet de sanctions pénales. »

La plateforme D.Diligence, avec pour socle technique la solution SAS AML, propose les fonctionnalités vous permettant de mettre en place votre vigilance constante.

D.Diligence, pour une vigilance constante



– PRINCIPAUX ATOUTS –

- Méthodologie de filtrage reconnue pour limiter le nombre de faux positifs
- Interface souple et conviviale pour accélérer et améliorer l'examen des alertes et le processus de décision (Gestion des dossiers, rapports et piste d'audit)
- Workflow personnalisable pour ajouter plusieurs niveaux et processus d'approbation des décisions
- Prise en charge de tous les formats pour bénéficier d'une solution de filtrage centralisé

– POINTS DIFFÉRENCIANTS –

- Traitement des bénéficiaires effectifs
- Méthodologie pour les vigilances des opérations d'investissement et de désinvestissement
- Mise sous surveillance volontaire et prise en compte des appels à vigilance de Tracfin.
- Possibilité d'interrogation de la plateforme à partir de vos outils internes utilisés par vos apporteurs d'affaire ou équipes de gestion
- Accompagnement : Conformité du dispositif, technique et maintenance

52, rue de la Victoire
75009 Paris
T +33 (0)1 42 97 91 70
contact@appc-group.fr



APPC

**ACTUARIAL
PROGRAMMING
FOR PERFORMANCE
& COMPLIANCE**

WWW.APPC-GROUP.FR

D.DILIGENCE, UNE PLATEFORME MODULABLE

Les besoins de filtrage Avoirs Gelés et Personnes Politiquement Exposées

Filtrage périodique : À la fréquence souhaitée (quotidienne, mensuelle,...), l'ensemble de votre stock est filtré de façon automatique en tenant compte des listes actualisées.

Filtrage au fil de l'eau : De façon manuelle (ou webservice), vous effectuez le filtrage de façon unitaire ou groupé (fichier). Par exemple, vous pouvez mettre en place votre dispositif de vigilance dans le cadre des opérations d'assurance, dans le versement des prestations aux bénéficiaires ou encore sur vos portefeuilles de prospect.

Détection des personnes déclarées par Tracfin (ou autres listes) : Tracfin peut désormais désigner des personnes, physiques ou morales, présentant un risque élevé pour la mise en œuvre de mesures de vigilance. Cette fonctionnalité permet d'effectuer le filtrage de ces listes avec votre portefeuille.

Toutes les listes officielles : D.Diligence dispose de connecteurs natifs avec l'ensemble des grands fournisseurs de liste du marché. Vous choisissez votre fournisseur selon vos besoins et attentes.

La qualification de vos personnes morales & traitement des bénéficiaires effectifs

Le bénéficiaire effectif est la personne qui, in fine, est le bénéficiaire de l'opération. Celle-ci est une personne qui détient directement ou indirectement au moins 25 % du capital ou des droits de vote de la société, ou bien ou une personne détenant un pouvoir de contrôle, d'administration ou de direction sur la société ou sur l'assemblée générale de gestion.

Qualification de vos personnes morales : À la fréquence souhaitée (trimestrielle, semestrielle, annuelle...), vos Personnes Morales sont qualifiées : mise à disposition des listes de bénéficiaires effectifs par notre partenaire ALTARES D&B.

Filtrage périodique : Au même titre que les personnes physiques, les bénéficiaires effectifs sont filtrés périodiquement en tenant compte des listes actualisées.

Les vigilances des opérations

Pendant toute la durée de la relation d'affaires, certains événements ou certaines informations relevées auprès du client peuvent vous amener à vous poser des questions sur la cohérence des opérations envisagées avec la connaissance de la relation d'affaires et/ou le fonctionnement normal du contrat.

Scorings des opérations et des comportements : Basés sur les principes sectoriels de l'ACPR de février 2015, vous disposez d'un score Opération et d'un score Comportement Client permettant, pendant toute la durée de la relation d'affaires, de révéler certains événements pouvant vous amener à vous poser des questions sur la cohérence des opérations envisagées.

Nous mettons à disposition un outil de scoring a priori (vigilance Opération) ainsi qu'un cahier des charges des vigilances a posteriori (Comportement) pour intégration dans votre dispositif interne de gestion.

Powered by



FORSIDES



**ACTUARIAL
PROGRAMMING
FOR PERFORMANCE
& COMPLIANCE**

APPC

WWW.APPC-GROUP.FR

52, rue de la Victoire • 75009 Paris
T +33 (0)1 42 97 91 70 • contact@appc-group.fr

APPC est le fruit de la coopération de professionnels de l'informatique, du conseil actuariel et de conformité réglementaire, spécialisés sur les marchés de l'assurance et financier. La société a pour objet l'aide aux sociétés d'assurances et aux institutions financières dans leur mise en conformité vis-à-vis de la réglementation, notamment en concevant et développant des solutions informatiques répondant aux obligations.